



cadastré 2011



Légende réglementaire :

UAa : Adaptation de la zone
 Zone possible de développement urbain

Emploiement réservé
 Espace vert paysager à protéger ou boisé à restaurer

Marge de recul imposée aux constructions
 Périmètre G2 de danger pour les habitants N1 du village de Frotey-les-Vesou

Périmètre G1 de danger pour les habitants N1 du village de Frotey-les-Vesou
 Périmètre G3 de danger pour les habitants N1 du village de Frotey-les-Vesou

Légende informative :
 Périmètre de prise en considération de refus ou pour de refus de la SNTU
 Zone Biotope PPR
 Zone Biotope PPR

- Zone N1UE : secteur à vocation résidentielle permettant la réalisation d'habitat individuel
- Zone N1UP : secteur à vocation résidentielle
- Zone N1UP : secteur à vocation résidentielle faisant l'objet d'un processus d'implémentation
- Zone N1UP : secteur à vocation résidentielle faisant l'objet d'un processus d'implémentation - Cédex 3 Morisy
- Zone N1UX : futur secteur résidentiel
- Zone N2UX : éléments d'urbanisation favorables à vocation économique
- Zone A : zone à vocation agricole
- Zone N1 : secteur correspondant aux habitations isolées
- Zone N2 : zone à vocation agricole avec un permis N200
- Zone N3 : zone à vocation agricole située dans un périmètre de ZPPAUP
- Zone N : zone à vocation naturelle
- Zone N1a : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics, domaine sportif
- Zone N1b : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1c : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1d : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1e : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1f : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1g : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1h : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1i : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1j : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1k : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1l : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1m : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1n : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1o : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1p : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1q : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1r : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1s : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1t : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1u : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1v : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1w : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1x : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1y : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone N1z : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de services publics dans la zone N1
- Zone U1 : centre de l'implémentation résidentielle
- Zone UD : tissu urbain collectif et d'habitat individuel
- Zone UD1 : tissu urbain collectif et d'habitat individuel correspondant à une partie de la zone UD
- Zone UE : centre ancien des villages ruraux et de certains hameaux
- Zone UR : tissu d'habitat individuel
- Zone UR1 : tissu d'habitat individuel à densité encadrée
- Zone U2 : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2a : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2b : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2c : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2d : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2e : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2f : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2g : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2h : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2i : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2j : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2k : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2l : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2m : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2n : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2o : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2p : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2q : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2r : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2s : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2t : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2u : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2v : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2w : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2x : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2y : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone U2z : secteurs d'habitat individuel et collectif
- Zone V : zones de réservoirs

